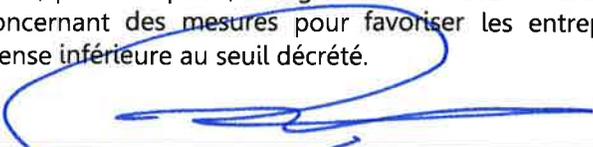


# RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 31 MAI 2021.

3 juin 2021

- Rés. #21-175** Approbation de l'avis de convocation avec le retrait du point 4.1.4 intitulé CPTAQ.
- Rés. #21-176** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #21-177** Refus de la dérogation mineure visant à permettre au 3486, avenue Royale la construction d'un bâtiment accessoire isolé (garage) situé à une distance de 0,30 mètre de la limite arrière du lot alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit à l'article 126, que le bâtiment accessoire isolé doit être situé à une distance minimale de 1,5 mètre mesurée à partir de la limite arrière du lot.
- Rés. #21-178** Acceptation de la dérogation mineure visant à permettre au 3175, avenue Royale la présence d'une toiture plate pour un bâtiment accessoire alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit à l'article 93, que la toiture d'un tel bâtiment doit être formé d'au moins un versant possédant une pente d'au moins 3/12 sous réserve que le bâtiment soit démantelé d'ici le 1er novembre 2021 ou que celui-ci soit modifié afin d'être conforme à la réglementation à ce moment.
- Rés. #21-179** Acceptation de la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 5796, avenue Royale la présence d'une serre existante en cour avant du bâtiment principal et refus de la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la présence d'une piscine hors terre existante en cour avant du bâtiment principal alors que ces deux constructions sont autorisées uniquement en cour latérale et arrière tel que prescrit aux articles 126, 136 et 137 du règlement de zonage #15-674.
- Rés. #21-180** Accord d'un permis de construction pour le projet suivant :
- | Adresse             | Type de demande                      | Recommandations CCU |
|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
| 3175, avenue Royale | Construction bâtiment complémentaire | #21-82              |
- Rés. #21-181** Refus de la demande de construction d'un bâtiment complémentaire pour la résidence unifamiliale isolée située au 3486, avenue Royale.
- Rés. #21-182** Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :
- | Adresse                       | Type de demande                                    | Recommandations CCU |
|-------------------------------|--|---------------------|
| 122, rue de Nagano            | Construction résidence unifamiliale isolée         | #21-95              |
| 36, rue de la Savane          | Construction bâtiment complémentaire               | #21-97              |
| 3486, avenue Royale           | Construction bâtiment complémentaire               | #21-99              |
| 123, rue du Marais            | Agrandissement bâtiment complémentaire             | #21-100             |
| 17, rue de la Traverse        | Rénovation résidence unifamiliale isolée           | #21-101             |
| 40, rue de Nagano             | Agrandissement bâtiment complémentaire             | #21-102             |
| 40, rue de Nagano             | Agrandissement résidence unifamiliale isolée       | #21-103             |
| 1270, rang Saint-Nicolas      | Travaux dans le littoral et la rive de deux étangs | #21-104             |
| 31-33, rue de la Buissonnière | Rénovation résidence unifamiliale jumelée          | #21-105             |
| 28-30, rue de la Buissonnière | Rénovation résidence unifamiliale jumelée          | #21-106             |
| 19-21, rue de la Buissonnière | Rénovation résidence unifamiliale jumelée          | #21-107             |
| 16-18, rue de la Buissonnière | Rénovation résidence unifamiliale jumelée          | #21-108             |
| 5-7-9, rue Poulin             | Construction résidence unifamiliale en rangée      | #21-109             |
| 79, rue des Granges           | Modification des plans de construction             | #21-110             |
- Rés. #21-183** Refus de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment complémentaire de la résidence unifamiliale isolée située au 99, rue de l'Île.
- Avis de motion** Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-802 modifiant le règlement #18-744 sur la gestion contractuelle concernant des mesures pour favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété.

  
Martin Leith, secrétaire-trésorier